DOCUMENT RESUME

ED 105 739 FL 006 779

AUTHOR Morin, Yves-Charles
TITLE Regles phonetiques ou regles phonologiques? (Phonetic Rules or Phonclogical Rules?). Montreal Working Papers in Linguistics, Vol. 1.
PUB DATE Mar 74
NOTE 5p.; In French

EDRS PRICE MF-$0.76 HC-$1.58 PLUS POSTAGE
DESCRIPTORS Diachronic Linguistics; Distinctive Features; Language Patterns; *Linguistic Theory; *Phonetic Analysis; *Phonetics; *Phonology; Surface Structure

ABSTRACT

This paper attempts to prove that King's (1973) hypothesis of a distinction between the phonological and the phonetic level, if it exists, is not as intuitively recognizable as he indicates. Two rules which King maintains are phonetic (one relating to regressive assimilation, the other to velar anteriorization) are shown not to correspond to his criteria for phoneticity. (AM)

ED105739

Règles phonétiques ou règles phonologiques ?

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

Yves Charles Morin

Université de Montréal

FL006779

King (1973) propose une division de la composante phonologique d'une grammaire en deux niveaux distincts et hiérarchisés, un niveau phonologique à proprement parler, et un niveau phonétique. Dans une dérivation, on applique d'abord les règles phonologiques (c'est-à-dire les règles du niveau phonologique), et seulement ensuite les règles phonétiques. Cette distinction permet à King de défendre une thèse selon laquelle les changements historiques (attribuables à l'introduction d'une règle dans la grammaire d'une langue) passent toujours par un stage intermédiaire où la règle est introduite à la fin du niveau phonologique et avant le niveau phonétique, des réarrangements dans l'ordre des règles phonologiques étant possibles dans un second stage. Il est important de noter que cette thèse n'a de contenu empirique que dans la mesure où la distinction entre règles phonologiques et règles phonétiques est définissable indépendemment de la langue en question, et en particulier des changements historiques observés dans cette langue. Sinon on pourrait toujours définir les règles phonétiques d'une langue à une époque donnée comme étant ces règles-là qui lorsque se produit un changement historique continuent à s'appliquer aux formes résultant du changement (en d'autres termes, les règles qu'on serait amener à ordonner après la nouvelle règle). Ce qui réduirait la thèse proposée à une simple tautologie. King est conscient de cette exigence empirique, et bien qu'il ne donne pas de critères définitifs, il en reconnait le besoin. Il présente quelques caractéristiques qui pourraient distinguer les unes des autres: les règles phonétiques, à l'encontre des règles phonologiques, n'interréagiraient pas entre elles, ne seraient pas ordonnées entre elles, ne pourraient pas disparaître au cours de l'histoire de la langue, n'auraient jamais d'exceptions, correspondraient plus particulièrement à des propriétés universelles des langues, etc. Dans cette note, nous montrerons que cette division entre deux niveaux phonétique et phonologique, si elle existe, n'est pas aussi intuitivement reconnaissable que ne le laisse croire ces remarques. Nous prendrons comme témoins deux règles que King reconnaît comme phonétiques, ce qui est crucial pour sa thèse, et nous montrerons que la première ne répond pas aux critères de phonéticité, et que pour la seconde on observe des changements phonologiques qui correspondent à l'introduction d'une règle <u>avant</u> cette dernière dans une langue, et <u>après</u> dans une autre langue: ce qui entrainerait qu'elle soit quelquefois phonétique, et quelquefois phonologique selon les besoins de la cause.

King (p.568) propose que l'assimilation régressive de la sonorité dans les suites de deux consonnes consécutives créées en vieil-anglais par la syncope de e, e.g. bindest > bintst "tu lies", bidest > bitst "tu demandes" soit une règle phonétique. Peut-on vraiment accepter cette conclusion en nous basant sur les critères qu'il nous propose ? On peut certainement reconnaître que la relaxation des groupes de deux consonnes consécutives avec des voisements opposés pour aboutir à un voisement unique dans les deux consonnes soit un phénomène phonétique; mais le choix lui-même entre les deux types de relaxation possibles, i.e. assimilation régressive ou assimilation progressive, n'est certainement pas un phénomène phonétique. On observe par exemple en français une assimilation de la sonorité entre s et m dans les mots tels que "asthme", "mécanisme", qui se réalise dans certains parlers par le voisement des deux en zm, et dans d'autres parlers par le devoisement des deux en sm, ce qui montre bien qu'un choix entre les deux types de relaxation est possible, et que par suite les assimilations de ce type ne sont que partiellement phonétiques.

King (p.567) propose aussi de considérer l'antériorisation des vélaires (k → k', g → g') devant les voyelles antérieures comme une règle phonétique. Il montre que dans certains dialectes anglais le changement ɑw → æw a conduit automatiquement à l'antériorisation d'une vélaire précédente, e.g. kʰɑw → k'ʰæw "vache", et non pas kʰæw. Ce qui montre que dans ce cas l'antériorisation des vélaires doit être ordonné après le changement ɑw → æw. Dans les parlers français du nord de la France (Martinet 1953, Lindgren 1968) on observe exactement de phénomène inverse. Dans ces dialectes ɔ peut librement devenir œ dans la plupart des mots, e.g. dɔn ou dœn "donne", rɔk ou rœk "roc". Ces œ ,contrairement aux œ plus anciens ne causent pas l'antériorisation d'une vélaire précédente, d'où les oppositions du type gœm "gomme", g'œl "gueule" ou kœl "colle", k'æy "cueille". Un autre changement semble avoir créé une opposition du même type dans le français du 18ème siècle. Duclos (1830) indique que les chevas (ou e muet) avaient la prononciation æ. Cependant il remarque que les vélaires sont antériorisées devant les voyelles antérieures, à l'exclusion des chevas. En français moderne cette opposition a disparu, les vélaires étant antériorisées devant les chevas comme devant les œ primitifs.

REFERENCES

Duclos, Ch. 1830. "Remarques", in Grammaire générale et raisonnée de Arnault et Lancelot, Paris: Auguste Delalain. Republiée en 1969 par les Republications Paulet.

King, Robert 1973. "Rule insertion", in Language 49.551-58.

Lindgren, Lauri. 1968. L'interférence des systèmes phonémiques français et finnois. Publications of the phonetics department of the University of Turku 4.

Martinet, André 1958. "C'est jeuli le Mareuc", in Romance Philology 11.345-55

Recherches Linguistiques à Montréal
Montreal Working Papers in Linguistics

McGill University
Université de Montréal
Université du Québec à Montréal

Comité de rédaction:
Henrietta Cedergren
David Lightfoot
Yves Charles Morin

Volume 1
Mars 1974